

Saint-Molf  <b>TARIFS à compter du 1er janvier 2023</b>  <i>Délibérations du conseil municipal du 14/12/2022</i>		CENTRE CULTUREL Roby Wolff <i>(1) cautions (2) forfait hiver chauffage / éclairage</i>				salle de LA ROCHE BLANCHE * <i>(1) cautions (3) forfait hiver chauffage / éclairage</i>			SALLE DES SPORTS Thierry Guihard <i>(5) cautions (8) Tarif horaire</i>		BOIS PIERROT			STADES Pont clin ou René Berthe			
		petite salle <b>étage</b> 20 personnes + grande salle <b>RDC</b> 100 personnes assises / 150 debout week-end ou en semaine (selon créneaux permanents d'utilisation)				180 personnes assises / 250 debout hors jours scolaires uniquement					<i>(5) cautions hors juillet août</i>			<i>(5) cautions hors juillet août</i>			
		Journée 8 h à 1 h	Week-end 2 jours consécutifs, du matin jour 1 au soir jour 2	Demi- Journée <b>Forfait de 4 h</b> Grande salle uniquement	Demi-journée <b>ou soirée</b> <i>Petite salle ou grande salle selon disponibilité</i> Suite obsèques ou pour réunion publique électorale	Journée 8 h à 2 h	Week-end 2 jours consécutifs, du matin jour 1 au soir jour 2	Supplément Cuisine **	Journée <i>Possible uniquement après accord exprès des commissions municipales concernées</i>	Grande <b>SONO</b> <i>(6) caution</i>	Journée jours ouvrés uniquement	Week-end 2 jours consécutifs, du matin jour 1 au soir jour 2	NUITÉES <i>(en plus de la location du lieu)</i>	Journée jours ouvrés uniquement	Week-end 2 jours consécutifs, du matin jour 1 au soir jour 2	NUITÉES <i>(en plus de la location du lieu)</i>	<b>DOUCHES Forfait</b>
MENDULPHINS	Particuliers	200	350	80	Gratuit	350	600	150	/	80	140	par personne et par nuit : Bois Pierrot 1, 75	/	/	par personne et par nuit : 2,25		
	Associations (4)	Gratuit				Gratuité pour 3 locations par association et par an, tarifs à partir de la 4e location :			Gratuit	160	Gratuit		Gratuit	Gratuit			
	Professionnels	300	520	80		/	310	455	195	700	212		180	340		160	300
NON MENDULPHINS	Particuliers	350 (7)	600	100	Gratuit	675 (7)	1125	250	/	/	/	/	/	/	/		
	Associations (4)								780	220	120	200					
	Professionnels								500	880	200	/	/	/	780	220	/
<i>Forfaits annuels pour 1 créneau hebdomadaire activités à but lucratif</i>		<i>petite salle -forfait annuel 135 (a) grande salle - forfait annuel 255 (a)</i>				<i>(a) (delib. 02/03/2015) Le maire peut proratiser l'ensemble des tarifs de salles fixés sous forme de forfait annuel, sur la base d'un mois correspondant à 1/10ème du forfait annuel fixé</i>											

\* visite possible uniquement les jours de restaurant scolaire, entre 15h et 16h – les visiteurs doivent se signaler en mairie avant la visite, pour pouvoir prévenir les agents du restaurant scolaire

\*\* à ne compter qu'1 fois même si la cuisine est utilisée plusieurs jours consécutifs par un même locataire

(1) CAUTIONS centre culturel et salle de la Roche Blanche à l'Ordre du Trésor Public :

-100 € centre culturel / 500 € Roche Blanche pour dégradations bâtiment et matériels

-100 € pour nuisances sonores

-150 € pour propreté / déchets / et en cas de désistement moins de 7 jours avant la date réservée (dernier cas non applicable aux associations)

Forfaits pour chauffage / éclairage entre le 1er novembre et le 15 avril y compris en cas de gratuité, sauf pour les réunions de la communauté d'agglomération Cap Atlantique et affiliés (Conseil de développement, etc)

(2) centre culturel Roby Wolff : 30 € le 1er jour + 15 € les jours supplémentaires

(3) salle de la Roche Blanche : 50 € le 1er jour + 25 € les jours supplémentaires

(4) GRATUITÉS pour les associations de Saint-Molf : toujours sous réserve de l'accord exprès d'utilisation pour un événement donné

(5) CAUTIONS salle des sports, Bois Pierrot, stades : 300 € pour dégradations bâtiment et matériels + 100 € pour nuisances sonores + 100 € pour propreté / déchets

(6) CAUTION 300 € pour la location de la sono

(7) GRATUITÉ 1 fois par an pour toute association caritative

(8) 8,35 € de l'heure, pour les associations sportives uniquement

CAUTION de 100 € pour le prêt de MATERIEL COMMUNAL DIVERS Aux particuliers, aux assos, à tout ceux qui font une demande particulière non compris dans les autres cautions ci-dessus (notamment : tables et chaises utilisées en dehors des salles communales, etc...)

Le tarif applicable est déterminé par le jour d'occupation effective des espaces communaux ou de survenue de l'évènement, et non à la date à laquelle la salle / le service a été réservé(e) / commandé(e).